

École Primaire Robillard : Procès-verbal premier conseil d'école (17 octobre 2023)

1. PRÉSENTATION ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Lentini souhaite la bienvenue à tout le monde pour ce premier conseil d'école de l'année. Les Parents d'élèves sont représentés par : Mme Ben Abdallah, Mme Madi, Mme Pourre,, M. Ferchichi et M. Gerbier (secrétaire FCPE)
Mme Lootvoet (conseillère municipale) est présente ainsi que Mme Coppi Adjointe à l'enseignement.
Mme Sartore (DDEN) est présente.
L'équipe enseignante est représentée par : Mme Isabet (PSa), Mme Ouari Yalaoui (PSMS), Mme Amir (MS), Mme Viardot (Gs a) Mme Szleper (GSb) et Mme Barthes Desevre (CE1 B)
Veuillez excuser les absences de Mme Rosa, Mme Luong et M Bouzidi
Mme Lentini sera le président de la séance. Mme Amir sera le secrétaire.
Nous excusons l'absence de Mme Le Cabellec (Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription).

Mme Lentini rappelle brièvement les règles qui régissent le déroulement du conseil d'école. Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit trois fois dans l'année. Il permet de voter le règlement de l'établissement et de présenter les organisations des différents moments de la vie de l'école (périscolaire, restauration, hygiène, sécurité et intégration des élèves porteurs de handicap) ainsi que les projets pédagogiques.

2. PRESENTATION ET ROLE DES PARENTS ELUS

Nous félicitons l'élection de nos parents élus qui a eu lieu ce vendredi 13 octobre 2023. Des élections qui se sont bien déroulées. Le dépouillement a été organisé en présence de deux parents élus Mme Bénachour et M Ferchichi , et de Mme Lentini(directrice de l'établissement).

Résultat des élections :

Une liste était candidate annoncée par FCPE : 376 inscrits, 188 votants, 32 bulletins nuls, un taux de participation de 50,00 % : la FCPE (156 votes) obtient 9 sièges (+ 3 suppléants).
Bienvenue à eux dans notre école.

Ces parents élus sont des membres à part entière au conseil d'école, ils ont une voix délibérative. Ils peuvent assumer un rôle de médiateur, à la demande de tout parent d'élève auprès des autres membres de la communauté éducative (Atsem, enseignant, Aesh, direction).

Les parents élus ayant une fonction de médiation et d'information ont la possibilité de faire connaître leurs actions auprès des familles par différents moyens de communication. = mail, tableau d'affichage ou boîte aux lettres. Les documents peuvent être distribuer dans les cahiers de liaison sans être collés.

Il est également possible pour ces représentants élus d'organiser des réunions d'information ou des services auprès des familles ainsi que des évènements hors temps scolaire sous réserve de la Mairie. Les enseignants peuvent ou non participer à ces actions.

La présidente de FCPE de l'école Robillard, Mme Ben Abdallah annonce qu'elle est dans une démarche bienveillante et de médiation quand elle souhaite rencontrer les professeurs. Elle insiste sur le fait qu'elle veut apporter des réponses à certaines familles afin de les accompagner et de les rassurer et qu'elle apporte son soutien à l'équipe enseignante.

3 BILAN DE LA RENTREE

A ce jour, l'école compte 225 élèves inscrits (quelques radiations et 7 inscriptions après la rentrée). Nous avons eu une fermeture de classe en CE1 le 7 septembre 2023 en raison d'une baisse des effectifs.

Les élèves sont répartis ainsi :41 PS, 38 MS, 50 GS, 45 CP et 51 CE1

Structure : 1 PS, 1 PS MS,1 MS 2 GS, 2 CP, 2 CE1. Quelques changements : départ de certains enseignants et accueil de nouveaux enseignants. Les échanges entre les enseignants lors de la pré-rentrée (anciens et nouveaux) ont permis d'assurer une continuité.

La directrice annonce que les effectifs sont au plus bas et qu'il faudrait être attentif au moment des inscriptions des PS à la rentrée 2024 afin d'éviter une fermeture de classe dans deux ans.

Situation Sanitaire : Les différents protocoles évoluent et sont en place.

Evaluation CP-CE1 : Elles se sont bien déroulées. Une restitution a lieu et se terminera en novembre. Le niveau semble plus fragile en mathématique cette année pour les élèves de CP. Le niveau de lecture des CE1 est à approfondir ainsi que la construction du nombre.

Les séances d'APC (remédiation, aide) se sont rapidement mises en place. Une réflexion éducative a été organisée le mercredi 4 octobre afin de planifier des groupes de besoin sur l'ensemble de l'école.

RASED : Une équipe qui se déplace dans les écoles sur demande des enseignants ou des parents .

- Le « Maître E » s'occupe en priorité des élèves de cycle 2 ayant des difficultés d'apprentissages. Il intervient en classe en petit groupe.
- Le « Maître G » est sollicité pour une aide rééducative des élèves hautement perturbants ou en difficultés d'adaptation scolaire . Il intervient hors de la classe en petit groupe.
- Le psychologue de l'Éducation Nationale, M. Luttenauer, travaille avec les autres maîtres du réseau, ainsi qu'en prévention en maternelle. Il est joignable sur son numéro de téléphone professionnel 07 67 04 79 14 ou bruno.luttenauer@ac-creteil.fr . Il observe en classe puis s'entretient avec les familles.

Santé scolaire :

- L' infirmière scolaire (Mme Allaf) est disponible cette année sur rendez vous .
- Des visites pour les élèves et familles de MS sont prévus avec le personnel de la PMI tous les jeudis matins jusqu'à mars. C'est une action de prévention.
- Le Dr Hubert est affectée à Livry-Gargan. M. Mariou suit les actualisations et les nouvelles demandes de PAI sur la commune de Pavillons sous Bois. C' est la directrice de

l'établissement qui donne le dossier à la famille qui celle-ci doit prendre rendez-vous afin de valider le dossier PAI. Ses documents sont essentiels pour les RESS, certaines REE, pour l'établissement des P.A.I. Ceux sont eux qui orientent vers les hôpitaux ou les services d'orthophonie si nécessaire.

4 REGLEMENT INTERIEUR

Mme Lentini annonce la présence du dispositif « pHARE » applicable dès la maternelle. Il s'agit d'une directive académique . Mme Lentini lit les extraits et explique qu'il y a un protocole à définir pour l'école Robillard.

Depuis la rentrée 2023, un avenant au règlement national et départemental intérieur des écoles a été annoncé . Il s'agit du dispositif « pHARE» . Il est composé de plusieurs paliers :

- *« pour tous comportements qui troublent l'activité scolaire ou un manquement au règlement de l'école , en particulier à l'intégrité physique ou morale des élèves ou personnels , donnent lieu à des réprimandes portées à la connaissance des représentants légaux. » « les mesures d'encouragement et de réprimande seront adaptées en fonction de l'âge de l'enfant »*
- *« lorsque le comportement intentionnel ou répété d'un élève fait peser un risque sur la sécurité ou la santé d'un autre élève, le directeur d'école avec les parents de l'enfant et l'équipe éducative met en œuvre des mesures éducatives »*
- *« à titre conservatoire, le directeur suspendre l'accès à l'établissement de l'élève pour une durée maximale de cinq jours en garantissant la continuité pédagogique durant sa période d'éviction »*
- *« Si le comportement de l'élève persiste , le directeur académique, saisi par le directeur d'école, peut demander au Maire une procédure de radiation et d'une inscription dans une autre école de la commune »*

Suite à cette lecture, les parents élus présents sont surpris de ces documents. Ils auraient aimé être informés de ce document avant la séance afin de s'y préparer. Mme Lentini leur explique qu'elle avait proposé un rendez vous avec les parents élus ce jeudi 12 octobre pour annoncer les réponses à leurs questions posées au conseil des maitres du 10 octobre et ainsi l'avenant au règlement aurait pu être discuté. Les parents élus considèrent que le conseil d'école est un temps d'échanges entre les différents partenaires de l'école et qu'ils n'étaient pas nécessaires de se rencontrer avant pour avoir les réponses.

Le conseil d'école a délibéré, le règlement intérieur de l'école Robillard avec l'avenant du dispositif « pHARE » n'a pas été accepté par les parents élus présents. Ils demandent à l'équipe plus de précisions sur ce dispositif. Un conseil des maitres se tiendra le mercredi 8 novembre 2023 pour élaborer en détail ce nouveau dispositif . Un conseil d'école exceptionnel aura lieu pour voter le règlement intérieur en décembre 2023.

Les enseignants ont instauré des règles de vie de la classe, les CE1 organiseront des élections de délégués en période 2, le cycle 2 a pour projet en lien avec la direction d'organiser des affiches de Vivre Ensemble dans les différents lieux de l'école.

La chartre de la laïcité sera à disposition des familles sur le site internet de l'école.

5. PROJETS DE L'ANNÉE

Projet pour toute l'école

- Parcours Culturel ... un lien entre les cycles
- Projet d'école = Lexique et Construction du nombre, jeux de société
- Exposition Artistique = Nos Premières Œuvres ... en Automne, Une école fleurie au printemps
- Les JO s'invitent à l'école ... en Juin
- Un Parcours du Citoyen en cours d'application avec la Formation des Constellations de 2022/2023 (= Respect), les Valeurs des JO, le dispositif PHARE.

Projet prévu par cycle :

- CP/CE1 = Flute Enchantée .. le 6 février 2024 apm
- Maternelle = Le Cirque ... le 19 janvier 2024 matin

Projet par niveau :

- CE1 = Ecole d'Antan, BreakDance avec intervenant Eric en attente de validation
- CP = Le Musée des Métiers, Chorale
- GS = Un auteur dans la classe en lien avec la Bibliothèque
- MS/GS = Une langue, une musique
- PS = Un jardin fleuri, vive les insectes !

Les parents élus nous interrogent sur des **Alignements pour le même rythme/thématique par niveau**

- Des programmes nationaux (BO)
- Des supports (cahiers/fichiers) commun en CE1 et au CP
- Une méthode commune en lecture CP : Pilotis
- Une méthode commune en Mathématique CP/CE1 : Accès
- Une programmation commune en EMC, en Art, en DDM en cycle II
- Un point d'appui en littérature (Parcours Culturel)
- Un parcours sportif commun défini par l'équipe maternelle, un jour par semaine

Les parents élus demandent s'il ne serait pas possible d'avoir plus régulièrement une vision sur ce que font leurs enfants durant la journée. Les enseignants proposent de présenter les cahiers aux familles chaque semaine ou par mois.

Les parents élus interrogent l'équipe enseignante sur les devoirs CP/CE1 : y a-t-il un accord commun ? une organisation d'école commune autour des devoirs ?

Les enseignants annoncent que les devoirs sont un reflet de la journée passée et qu'ils sont une révision pour la journée à venir. Les enseignants insistent sur le fait qu'ils n'ont pas le même emploi du temps donc par conséquent les activités de la journée ne sont pas identiques. Il leur est difficile de faire des devoirs communs.

Les parents élus souhaitent un suivi des apprentissages plus clair en élémentaire et en maternelle. Mme Lentini rappelle la présence des LSU pour les élémentaires qui synthétisent les compétences par semestre, le carnet de compétences de la maternelle et de son utilisation par les enseignants.

Mme Pourre s'excuse de partir. Elle a des obligations qui l'attendent. (19h30) . Le Conseil d'école la remercie d'être venue et lui souhaite une bonne soirée.

6. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Un exercice « **alerte incendie** » a été réalisé en septembre. Ce dernier s'est bien déroulé. Une demande de la direction a été faite pour protéger avec des barrières l'arrivée des élèves en bas de l'escalier de secours qui mène sur la place de la Basoche.

Des exercices de type PPMS seront également mis en place au cours de l'année.

L'exercice « **PPMS attentat-intrusion** » s'est déroulé le mercredi 3 octobre après-midi par erreur. Les élèves et les enseignants ont su trouver les bons gestes. Un dysfonctionnement de la chaîne d'information a été constaté. Des techniciens sont venus vérifier les différents boîtiers. Nous sommes en attente d'une réinitialisation du logiciel.

Les parents élus demandent une réunion avec le Maire par rapport au PPMS survenu le 3 octobre 2023 . Mme Coppi s'engage à une rencontre en novembre 2023.

Il est demandé aux directions de réactualiser le plan PPMS de chaque école pour le 20 octobre 2023 en y ajoutant celui du périscolaire qui a été élaboré en réunion au cours du mois d'octobre 2023 transmis au service périscolaire.

Sur le plan National, le dispositif **Vigipirate Urgence Attentat** a été proclamé le vendredi 13 novembre 2023. De ce fait, l'accueil des élèves du matin 8h20 a été adapté afin que les parents puissent déposer leurs enfants au portail de Robillard de manière sereine et sécurisante. Nous avons l'aide des animateurs et de Mme Bellement afin de surveiller les déplacements des élèves dans les couloirs et le grand escalier.

Les parents élus s'interrogent sur la durée de ce dispositif et demandent si les parents pourront entrer à nouveau dans l'école notamment pour les PS . Mme Lentini confirme que les parents peuvent être présents dans l'école sur rendez-vous le temps du dispositif et qu'un retour à la normal se fera sur ordre de l'Inspection Académique.

Concernant le portail de l'allée Robillard, les parents élus constatent que les ouvertures et les fermetures du portail ne se font pas à heure fixe. Les parents élus interpellent Mme Lentini sur le fait que l'équipe du portail demande aux familles avant 8h30 de se dépêcher pour déposer leurs enfants à l'école ou d'interdire les familles de PS d'entrer dans l'enceinte de l'école dès 8h25.

Les parents élus considèrent cette attitude comme anxiogène pour les enfants.

Mme Lentini explique l'importance de ne plus avoir de parents dans l'école, la cour et le couloir au moment de la sonnerie à 8h30.

Mme Ben Abdallah et Mme Madi doivent quitter le conseil pour des obligations personnelles. (20h) Le Conseil d'école leur souhaite une bonne soirée et les remercie d'être venues.

Mme Lentini rappelle la présence indispensable de M Maignan et des agents de services qui sont les garants de l'hygiène et la sécurité sous la responsabilité de la direction (Mme Lentini)

7. TRAVAUX REALISES ET À VENIR.

Mme Lentini annonce :

Plusieurs petits travaux ont été réalisés dernièrement : les rideaux du préau, la réfection de la cour d'honneur, les pieds des arbres de la cour, le traçage au sol des activités sportives, l'agencement de la classe 3, l'accès à internet par une prise en salle des maitres.

L'équipe enseignante fera remonter quelques petits travaux de confort en fin de semaine.

Nous évoquons la possibilité d'investir dans des fenêtres à double-vitrage pour les classes qui n'en sont pas équipées notamment au second étage et au premier (aspect énergétique et sécurité), d'un préau, de plantations d'arbres pour végétaliser la cour.

Nous demandons une réflexion sur la chaleur du bâtiment annexe lors des fortes chaleurs. Ce bâtiment se trouvant plein sud peut atteindre des températures trop élevées à supporter pour des enfants âgés de 3 et 4 ans.

Mme Lentini annonce l'idée d'ombrager les fenêtres par des volets en bois ou des panneaux afin que les fenêtres et la façade soient le moins exposées au soleil.

Les parents élus demandent une synthèse écrite des travaux et un rendez vous en Mairie.

8.COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme Lentini annonce le dernier point du conseil d'école.

La coopérative de l'école permet de financer les projets des élèves, des sorties, acheter du matériel. Nous nous sommes affiliés à OCCE. A ce jour, il reste 3500 euros 496 euros d'affiliation .(paiement par virement)

Chaque classe a reçu une somme de 150€ pour financer l'achat de « petit-matériel ».

L'appel aux dons a eu lieu en octobre : le montant environ de la recette est de 3000 euros à ce jour . La recette des photos interviendra fin novembre.

Le car des PS a été financé avec les crédits de la municipalité ainsi qu'une partie de la sortie des CE1 en novembre. L'équipe enseignante remercie la Mairie qui a alloué 32 000 euros de budget pour cette année scolaire 2023/2024 à l'école Robillard.

Nous rappelons une nouvelle fois que les comptes peuvent être consultables à tout moment.

Mme AMIR est la comptable, Mme ISABET est la signataire et Mme LENTINI est la mandataire.

Mme Lentini remercie l'ensemble des participants au conseil d'école en leur souhaitant à tous une bonne fin de soirée, et surtout, une excellente année scolaire.

Le deuxième conseil d'école aura lieu le **mardi 6 février 2024** (le troisième et dernier conseil d'école ayant lieu le **Mardi 18 juin 2024**), à 18h .

Le compte-rendu du conseil d'école sera envoyé aux membres du conseil pour relecture puis diffusé très prochainement (site internet école).

Les membres du conseil se lèvent en se souhaitant une bonne soirée.

**Le conseil d'école se termine après 2h 10 de séance = 18h05 / 20h15
Le 17 octobre 2023**

**Ecole Robillard
Mme Lentini**